

INACCESSIBILITE DES QUARTIERS PRECAIRES A L'ELECTRICITE

INACCESSIBLE ELECTRICITY IN UNDERGROUNDS

TOHOULI GAGBÉ DÉSIRÉ

Maitre-assistant : UFR criminologie de l'Université F H B de cocody

Email : desiretohouli@yahoo.fr B P V 34 Abidjan Côte d'Ivoire

Cel : 07 07 77 31 92 / 01 01 28 72 24

RESUME

Cet article rend compte de la manière dont la précarité des quartiers empêche des populations à accéder à l'électricité à Abidjan. Il a pour objectif d'identifier les facteurs explicatifs d'inaccessibilité des quartiers précaires à l'électricité à Abidjan. Selon l'étude, l'insuffisance ou l'absence de canalisation des quartiers précaires explique l'inaccessibilité à l'électricité. L'étude a eu recours à la méthodologie suivante : l'observation directe, l'entretien et la recherche documentaire. L'échantillon d'enquête est un échantillon à choix raisonné, estimé à 50 personnes disponibles et volontaires. En ce qui concerne le traitement des données, l'analyse de contenu a été privilégiée pour comprendre les discours des enquêtés. Cette étude a des données à la fois qualitatives et quantitatives. Les résultats obtenus, montrent clairement que les populations qui vivent dans les quartiers précaires, n'ont pas facilement accès à l'électricité. Cet état de fait est occasionné par le déficit de canalisation qui ne dépend pas des populations mais des pouvoirs publics. Cette étude est soutenue par la théorie de l'actionniste de Cusson.

Mot clés : précarité, quartier, inaccessibilité, électricité

ABSTRACT

This article reports on how the precariousness of neighborhoods prevents populations in Abidjan from accessing electricity. Its objective is to identify the factors explaining the lack of access to electricity in these neighborhoods. According to the study, the inadequacy or absence of electrical infrastructure in these neighborhoods explains the lack of access to electricity. The study employed the following methodology: direct observation, interviews, and documentary research. The survey sample was purposively selected, consisting of 50 available and willing includes both qualitative and quantitative data. The results clearly show that populations living in precarious neighborhoods participants. Content analysis was used to understand the respondents' discourse. This study do not have easy access to electricity. This situation is caused by the lack of electrical infrastructure, which is not the responsibility of the residents but of the public authorities. This study is supported by Cusson's theory of action.

Keywords: precariousness, neighborhood, inaccessibility, electricity

I-INTRODUCTION ET PROBLEMATIQUE

La question de l'accès à l'électricité est devenue un enjeu important pour l'humanité, puisque d'importantes disparités existent entre les régions du monde. Or Fougères (2004) souligne qu'il faut de l'électricité pour tous compte tenu de sa primauté. Tandis qu'on estime que l'ensemble de la population des pays développés a accès à l'électricité, 84 0/0 seulement en bénéficient dans les pays en développement. Alors que le taux est environ de 90 0/0 en Asie, il se situe à 60% en Afrique Subsaharienne. Pas moins de 37 0/0 des individus n'ayant pas accès à l'énergie vivent dans cette partie du monde. C'est pourquoi Lia (2019) parlait de déficit énergétique. Cette

situation interpelle les instances internationales au point qu'elles l'avaient inscrite dans les objectifs du millénaire pour le développement (OMD, 2010) qui consistaient à réduire de moitié d'ici 2015, la proportion de personnes n'ayant pas accès de façon durable à une énergie de qualité. Mais pouvaient-elles répondre à un tel défi urbain ? S'interrogeaient Herschent, Rwanda et Blackburn (2019). Mieux, en 1987, une interpellation de Joseph Krasinski fondateur du Mouvement ATD Quart Monde, devant la commission des droits de l'homme de l'ONU, conduit celle-ci à prendre conscience que la grande pauvreté était en augmentation, y compris dans les pays européens. Au cours des années 90, pour enrayer les effets néfastes du libéralisme économique, deux secrétaires généraux successifs des Nations Unies, Javier Perez de Cuellar et Boutros Boutros Ghali se mobilisent en faveur de la justice sociale. Sous leur impulsion, de grandes conférences internationales réunissent des chefs d'Etat et de gouvernement et ONG, pour concentrer les énergies de tous sur de vraies priorités : l'environnement (Rio de Janeiro, 1992), les droits de l'homme (Vienne 1993), l'avenir des populations (le Caire, 1994) et le développement social (Copenhague, 1995).

Ainsi les progrès sont importants dans certains pays d'Asie. Par exemple, la proportion de la population du Vietnam à y avoir accès est passée de 58 à 94% en près de 20 ans. Des améliorations notables ont également eu lieu en Inde et en Chine, illustrant leur développement dans ce domaine. En Inde, le taux s'est accru de 72 à 88 entre 1990 et 2008, soit 419 millions de personnes. En Chine un nombre équivalent d'individus supplémentaires a dorénavant accès à l'électricité.

A l'inverse, les pays d'Afrique subsaharienne progressent d'une manière faible. Le Sénégal a connu une faible amélioration de sa situation, avec une proportion estimée à 61 0/0 en 1990 contre 69 0/0 en 2008. C'est pourquoi Kouam (2004) prévenait qu'il faut une véritable contribution de tous à l'étude des nappes superficielles en zone urbaines tropicales dans les pays africains pour pallier ce déficit. En Côte d'Ivoire, la situation de l'électrification est faite par le DSRP (2009). Ce document résume bien l'état de pauvreté, d'exclusion de certains ménages et les efforts menés par l'Etat depuis les années 80, années du début de programme d'ajustement structurel (PAS) en Côte d'Ivoire. Les résultats de cette étude qui part des années 80, années de référence en termes de pauvreté en Côte d'Ivoire considèrent les Programmes d'Ajustement Structurel (PAS) confirme l'un des facteurs de la pauvreté. Younan (2011) évoque les cas de Niamey au Niger quand parle de l'urbanisation anarchique qui favorise l'isolement de certains quartiers dans les villes d'Afrique Noire. Quant à Kombassé (2019), il parle des cas de Yamtenga au Burkina Faso en mettant en exergue l'accès à l'électricité et les risques diarrhéiques dans les zones irrégulières de Ouagadougou. « Fléau inacceptables, la misère et l'exclusion enferment leurs victimes dans les privations, l'inutilité, l'isolement et la honte, en violation de leurs droits fondamentaux et de leurs aspirations. C'est au nom de l'égalité digne de tout être humain, fondement des droits de l'homme qu'il faut refuser la misère et l'exclusion », disait monsieur Boutros Boutros Ghali, alors Secrétaire Général des Nations Unies. Malgré les volontés qui existent, il faut être réaliste et dire avec Roche (2020) que l'accès à l'électricité pour tous est une utopie. Les investigations effectuées sur le terrain dans les quartiers précaires expliquent cette situation.

A cette question, Charrier (2021) répond que c'est un droit inaliénable. Pour mieux comprendre ce travail de recherche, nous allons définir certaines notions qui semblent fondamentales. Ainsi pour le Programme des Nations Unies pour Développement (PNUD2022) la pauvreté humaine se définit comme abnégation des opportunités et des possibilités de choix les plus essentiels, longévité, santé, créativité, mais aussi conditions de vie centres, dignité, respect de soi même et des autres, accès à tout ce qui donne son voleur à la vie.ir. C'est pourquoi la pauvreté caractérise la situation d'un individu qui ne dispose pas de ressources réputées suffisantes pour vivre dans une société et son contexte :

- Insuffisance de ressources naturelles affectant la nourriture, l'accès à électricité, le logement ou les conditions de vie en général.
- Insuffisance de ressources intangibles telles que l'accès à l'éducation, l'exercice d'une activité valorisante, le respect reçu des autres citoyens ou encore le développement personnel.

La Banque Mondiale (2021) par contre, ne parle pas explicitement comme le PNUD de pauvreté humaine. Bien qu'elle ne donne pas de définition précise des types de pauvreté qu'elle analyse, son raisonnement distingue pauvreté absolue et pauvreté relative. La pauvreté absolue correspond à un niveau de revenu nécessaire cuir assurer la survie des personnes. En général, le seuil est calculé en fonction d'un régime alimentaire de base. La pauvreté relative, quant à elle, reflète une conception plus axée sur la répartition des revenus ; elle signifie avoir « moins que les autres ». Cette notion renvoie au niveau de revenu nécessaire pour participer et vivre dans une société particulière (logement, habillement...). Les types de pauvretés abordées par la Banque Mondiale sont donc particulièrement centrés sur l'aspect monétaire.

C'est pourquoi dans un de ses rapports la Banque Mondiale (2021) affirme qu'une personne est considérée comme paume quand elle n'arrive pas à dépenser 1 ,25 dollars par jour, c'est-à-dire 650 F CFA. Dans cette étude, nous allons parcourir toute la dimension de la pauvreté. Ainsi une personne vit dans la pauvreté générale si elle ne dispose pas de ressources suffisantes pour satisfaire ses besoins essentiels alimentaires et non alimentaires tels l'habillement, l'eau, l'énergie, le logement, la malnutrition, l'analphabétisme, la longévité réduite, la mauvaise santé maternelle, la maladie pouvant être évitée. Au début de la décennie 90, environ 30 o/o de la population des pays en développement vivaient en dessous du seuil de pauvreté. Ce phénomène de la pauvreté est toutefois difficile à appréhender sous un angle statistique. L'Etat de Côte D'ivoire a développé depuis les premières années de son indépendance un programme d'alimentation en courant électrique qui a enregistré des résultats satisfaisants au fil des années. Cette politique ponctuée par des réformes innovantes a permis selon les contextes, de structurer les besoins en trois sous-secteurs : l'hydraulique urbaine (HU), l'hydraulique villageoise (HV) et l'hydraulique villageoise améliorée (HVA).

Selon toujours le DSRP (Document de Stratégie de Réduction de la Pauvreté, 2009) depuis les années 1980, de nombreuses actions sont menées par les pouvoirs publics contre la pauvreté ou réduire ses impacts négatifs sur les populations ivoiriennes. Malgré ces actions, la pauvreté progresse : les quartiers précaires se sont multipliés, les maladies du passé refont surface ; certains ménages ont de plus en plus du mal à se nourrir et à se soigner correctement estime (ONUSIDA 2019). Selon le Robert (2010), le mot précaire est un adjectif qui définit toute chose dont l'avenir, la durée et la stabilité ne sont pas assurés. C'est égalé tout ce qui présente un

caractère ou un état incertain et éphémère. C'est pourquoi Tamo et Ntamack (2002) parlaient de quartiers spontanés des grandes villes d'Afrique. On dira donc d'un quartier précaire, un quartier dont l'existence n'est pas garantie dans le temps. En urbanisme un quartier précaire est un quartier marginalisé sous deux aspects :

- Soit du fait de l'absence ou l'insuffisance des infrastructures sociales de base, notamment école, eau potable, électricité, centre de santé, etc.
- Soit du fait de la pauvreté des populations qui y vivent, l'inaccessibilité aux services sociaux de base, logements construits avec des matériaux de type végétal ou de terre (banco) avec armature en bois. Ce type de quartier étant caractérisé par des constructions implantées en désordre dans une grande anarchie visuelle, sur des terrains non assainis et lotis.

C'est pourquoi Satterthwaite (1996) parlait déjà de villes sales et qu'il fallait vivre autrement en préservant l'environnement pour notre bien-être. Mieux, Orwell (1940) constatait déjà que le manque de solidité, de sécurité. Ou de salubrité Favoriserait la propagation des épidémies. C'est pourquoi il estimait toujours que l'allongement de la vie résulte essentiellement des progrès médicaux et sanitaires qui font reculer la mortalité, particulièrement l'anormalité infantile et celle des personnes âgées. Rosenfeld (1989) a raison juste quand il plaide pour que les Etats émergent de la grande pauvreté qui sévit dans le monde en mettant en place de véritables politiques réelles et réalistes.

Pour notre étude, un quartier précaire est un quartier qui présente un cadre de vie Insalubre et sous équipé en infrastructures sociocommunautaires. Motcho (1991) présente le cadre de vie et le système de santé à Niamey qui ne sont pas favorables à l'être humain. Nous comprenons donc avec Criton (2009) quand elle dit que la précarité est synonyme de pauvreté. L'auteur explique que la précarité et le nombre de personnes sans domicile augmentent régulièrement partout dans le monde en même temps que la pauvreté. Selon Tohouli (2010), la précarité pousse certains individus à adopter des comportements frauduleux vis-à-vis du produit distribué par l'entreprise dans le but de s'en procurer. L'auteur ajoute que cela n'est pas sans conséquences. Surtout que ce produit est détourné de sa vraie destination par des branchements parallèles sur le réseau officiel, et la clientèle qui en fait les frais, n'a cessé de fustiger la CIE pour la baisse de la tension allant même jusqu'à la rupture déplorée dans certaines communes. Alors que Coutellier et Basso (2019) nous disent qu'il faut de l'électricité à tout prix à un être humain pour qu'il puisse vivre. Mais c'est le contraire que nous avons observé sur le terrain et précisément dans les quartiers précaires du District d'Abidjan. En dépit, des politiques successives d'aide à l'emploi menées depuis les 70, le taux de chômage s'établit. Il constitue un problème préoccupant, à la fois économique et social, dans la mesure où il s'accompagne d'un développement de la précarité, de la pauvreté et de l'exclusion. L'ampleur du phénomène menace l'ensemble du système de protection sociale. C'est un véritable défi urbain auquel il faut apporter une réponse adéquate selon Gapyis (2019) puisqu'estime Roland (2020) l'eau, l'électricité et la santé constituent un triptyque dont la réponse ne doit pas se faire attendre en ce qui concerne la sécurité et la protection sociale de l'être humain.

Aussi, de façon plus spécifique, des facteurs endogènes et exogènes au secteur liés notamment au poids de la dette de l'Etat vis-à-vis du fermier (CIE), au déficit d'investissement depuis plus

d'une vingtaine d'années ont fait naître des difficultés importantes au cours de ces demeures décennies. Or selon Charrier (2021), l'accès à l'électricité n'est pas un privilège, c'est un droit inaliénable.

Au regard des investigations menées dans les quartiers précaires, il ressort que l'accès à l'électricité est un véritable problème pour ces populations qui y vivent. Par conséquent, cette étude a-t-elle pour objectif d'identifier les facteurs explicatifs d'inaccessibilité des quartiers précaires à l'électricité à Abidjan.

Cette recherche vérifie l'hypothèse suivante : l'insuffisance ou l'absence de canalisation des quartiers explique l'inaccessibilité à l'électricité.

II - METHODOLOGIE

Site et participants à l'enquête

L'étude a pour site le District d'Abidjan. Les investigations ont eu lieu précisément dans les communes suivantes : Gonzagville, Vridi-Canal (commune de Port-Bouët), Divo, Akemiankro (commune de Koumassi), Anokona-Kouté, Clouetcha (commune d'Abobo), Wassakara, Kowet, Béago (commune de Yopougon), Gobelet, Danga, Adjamé, A 2-Plateaux (commune de Cocody), Bracodi (Adjamé).

Ces quartiers précaires ont fait l'objet d'étude préalable sur la pauvreté, à savoir la pauvreté.

L'échantillon d'enquête est un échantillon à choix raisonné, estimé à 50 personnes, réparties comme suit :

- 30 personnes vivant dans les communes (5 personnes par commune)
- 5 personnes appartenant à la population civile
- 5 agents de la CIE
- 5 agents des ministères de tutelle
- 5 agents des institutions internationales

L'échantillon est composé de personnes disponibles et volontaires

La recherche a duré 3 mois. Elle s'est articulée autour de la population cible (agents de la CIE, personnes vivant dans les communes, agents des ministères de tutelle, agents des institutions internationales, des personnes civiles).

Méthodes de recherche utilisées

L'observation directe a été utilisée pour toucher les réalités du terrain, un entretien individuel libre a permis aux enquêtés de s'exprimer librement.

Dans ce travail, nous avons utilisé les initiales des noms plus le prénom des enquêtés pour garder l'anonymat.

Instruments de recueil des données

Les instruments de collecte de données statistiques ont été exploités à partir des documentations des institutions universitaires, des ministères de tutelle et de personnes ressources. Les informations ont été collectées à partir des enquêtes de terrain menées dans les bureaux et sur le terrain.

Nous avons également eu recours à des thèses et mémoires, à des rapports de mission de contrôle, à plusieurs ouvrages, articles scientifiques, et documents semi-officiels qui nous ont servi de référence.

Analyse des données

L'analyse quantitative : Quantifier signifie énumérer, compter des unités, dénombrer les objets à étudier, décrire, relever la fréquence d'apparition d'un phénomène. Dans cette étude, le traitement statistique des comportements d'accès à l'électricité rend compte des conditions des quartiers.

Analyse qualitative

Dans cette étude, il fallait trier, sérier, ensuite ne retenir que des données ayant une importance relative à cette étude. C'est une approche méthodologie permettant d'explorer en profondeur des phénomènes sociaux tel que l'insuffisance, le manque que nous avons constaté sur le terrain, et procéder à leur interprétions dans un contexte bien précis. Elle a permis de mieux cerner la recherche à travers la description des conditions de vie des populations. Aussi, pour rendre notre travail plus vivant, nous avons opté pour la reproduction intégrale de discours et témoignages et leur interprétation.

Analyse du contenu

C'est une technique de recherche qualitative et/ou quantitative qui permet d'examiner des textes, des discours et images. Cette étude a fourni des constats, des observations et des interprétations, dont il faut comprendre les significations implicites et explicites et tout cela rend compte des conditions existence des quartiers.

III-RESULTATS

1- Conditions de vie des populations résidant dans les quartiers précaires

A la faveur du séjour sur terrain, il ressort qu'après le délestage dont les conséquences assombrissent de plus en plus la vie des populations et des entreprises, le problème d'électricité demeure à grands pas. A Abidjan où cette situation est permanente, plus de 2,5 millions de personnes sont touchées par ce phénomène aux conséquences négatives. Les raisons sont dues au fait que sous les pylônes de hautes tensions sont gravement menacées par les habitations et autres installations de garages mécaniques, qui polluent au quotidien les transferts, les transports et transformations du courant électrique à traiter dans les centrales de la CIE pour alimenter les ménages. On constate le développement d'activités humaines : la construction des habitations précaires ; des champs et industrielles au pied des centrales qui les agressent et sont donc des dangers permanents à telle enseigne que nous avons atteint un stade de non-retour. Une dame révélait « si je ne fais pas ça, je vais manger quoi avec mes enfants et moi-même. Les propos de S. Remi confirment la misère quand il dit « avant je travaillais dans une entreprise de la place. Depuis que j'ai été licencié, je ne fais que vivre la misère, je suis obligé de vivre dans ce quartier ». Or à la Journée Internationale pour l'élimination de la pauvreté décrétée le 17

octobre 1992, par l'Assemblée Générale de l'ONU, il avait été rappelé aux Etats membres qu'ils doivent protéger les droits économiques, sociaux et culturels y compris les conditions de vie des populations qui se résument aux droits au travail, au salaire, aux loisirs, à l'éducation, à la santé, au logement à une vie familiale. Aussi à une session extraordinaire de l'Assemblée générale de l'O.N. U, organisée en 2002, où 189 Etats membres des Nations Unies se sont engagés dans le cadre des Objectifs de Développement pour le Millénaire (O.D.M), à atteindre d'ici à 2015, les objectifs suivants :

- Réduire l'extrême pauvreté et la faim dans le monde '
- Assurer l'éducation primaire pour tous les enfants des familles pauvres ;
- Réduire la mortalité infantile ; Améliorer la santé maternelle et combattre les maladies.

Mais ces engagements qu'ils soient nationaux ou internationaux, n'ont pas été tenus par les pouvoirs publics Ivoiriens. La misère et la précarité gagnent sans cesse du terrain, les bidonvilles et quartiers précaires se multiplient dans un contexte de paupérisation générale, caractérisé par la détérioration de l'environnement, la mauvaise qualité de l'électricité, de sérieux problèmes d'assainissement, une urbanisation trop rapide et mal maîtrisée, favorisant la promiscuité. C'est donc un véritable *show* que ces populations lancent aux pouvoirs publics pour mettre fin à leur calvaire. Ces populations passent donc par tous les moyens, qu'ils soient légaux ou pas pour s'approvisionner en courant électrique.

2- Mécanismes d'accès à l'électricité dans les quartiers précaires.

Durant notre enquête, nous avons constaté un fait. C'est que aussi de jour comme de nuit, des jeunes gens revendeurs de courant sont accostés ou interpellés par des individus pour les connecter ou brancher à leurs réseaux quelquefois avec compteurs ou sans compteurs à même de leur fournir la précieuse énergie, si vital à la vie. Ainsi, ils s'offrent quelques câbles ou fils de courant pour réaliser le branchement à 5000 f et 3000 f à 5000 f par mois selon les appareils connectés ou la consommation. Un autre constat, des revendeurs ont réalisé un piquage direct souterrain à partir d'une villa qui faisait frontière au quartier précaire. Ce piquage servait plusieurs cours communes. Après une enquête, recommandée par le propriétaire de la villa, aux agents de la CIE, pour consommation excessive, on a découvert ce piquage. Le propriétaire a porté plainte, après s'être disputés bruyamment avec les occupants des cours communes, à défaut d'en venir aux mains. Des scènes que celles qu'ils vivent tous les jours, car l'électricité est aussi source de vie, dit-on. C'est pourquoi il faut tout faire pour s'en offrir à tous les prix et à tout prix. C'est pourquoi dame Sylvie en colère dit « A cause de la tension du courant qui est très faible, on ne dort pas la nuit dans notre maison à cause de la chaleur. On nous agresse des fois la nuit, lorsqu'on décide de prendre l'aire dehors. > En tout cas, tous les jours, à défaut de passer la nuit dehors, il faut se lever très tôt pour aller frapper à la porte de celui qui vous fournit le courant pour signaler l'incident, sinon faire le pied de grue. Le moindre retard coute souvent très cher à la victime car c'est lui seul qui sait comment il fait pour décanter la situation, s'il va vaquer à d'autres occupations la journée est foutue. Tout ce parcours du combat en dit long sur le désarroi des populations. La plupart du temps des actes de vandalisme, les occupations

anarchiques, les fraudes, dont les réseaux respectifs sont victimes, perpétrés par ces populations sur les installations de la CIE. Un enquêté qui a voulu garder l'anonymat disait avec colère en ces termes : « s'il faut manipuler toutes les installations CIE pour avoir du courant, on va le faire, c'est quoi !? On souffre)) et un autre de renchérir (< on va s'attaquer aux compteurs des quartiers riches et personne n'aura du courant pour éclairer les quartiers ». Cette situation que les populations vivent et qui fait planer non seulement des menaces sur le secteur de l'eau, mais aussi sur la continuité du service doit être prise au sérieux. Il faut donc sensibiliser les populations au sens civique et à la protection du bien communautaire.

Et dire que dans cette ville d'Abidjan située au cœur d'une région aux potentialités immenses ont été inaugurés il y a quelques années châteaux et forages. Mais l'espoir suscité par l'avènement de ces infrastructures a vite fait de céder la pièce à un mirage. Toujours est-il que le salut des ménages vient de nombreux branchements parallèles faits dans le quartier.

Mais le problème est que la plupart d'entre eux ne fournissent pas de l'électricité comme il se doit. A certaines heures, la tension du courant baisse, compte tenu des conditions dans lesquelles ce courant est obtenu. Les autres étant en conséquence obligées d'attendre des heures durant que la tension ne revienne. Un de nos enquêtés précisait : on a toutes les infrastructures hydroélectriques en Côte d'Ivoire, mais dans notre quartier on n'a pas le courant qu'il faut, on ne sait pas pourquoi ? ». Il faut pallier les insuffisances avec d'autres apports tels que sécuriser les zones sensibles, renforcer les lignes de tension. Pour la bonne marche du dispositif, il faut mettre en place et non pas se contenter de valider le plan de sécurisation de l'alimentation en courant au bureau, mais décider d'aller sur le terrain pour être imprégné aux faits et réalités. Si les pouvoirs publics n'ont pas compensé le préjudice subi par la CIE et ces populations, à quelles conséquences faut-il s'attendre ?

3- Impacts de l'inaccessibilité à l'électricité sur la sécurité des personnes et des biens des quartiers précaires.

En Côte d'Ivoire, le nombre de pauvres a été multiplié par dix en l'espace (Rapport 2008 de la Banque Mondiale). La crise économique des années 1980 et la crise sociopolitique qui ont secoué le pays depuis la fin de la décennie 1990, sont les principales causes de cette misère et de l'exclusion dont fait l'objet nombre d'Ivoiriens (Rapport-bilan 2005 du Ministère de l'Economie et des Finances (Rapport 2005). Cette étude mesure la pauvreté en Côte d'Ivoire, à travers sa dimension monétaire qui s'appuie sur l'indicateur de bien-être et le seuil de pauvreté. Cette démarche a permis d'identifier comme pauvre en 2008, toute personne qui a une dépense de consommation inférieure à 661 F par jour, soit 241.145 FCFA par an.

Toujours, selon l'étude citée, une personne sur deux est pauvre en Côte d'Ivoire contre une personne sur dix en 1985. Le nombre de pauvres a été multiplié par 10 en l'espace d'une génération malgré le taux de croissance enregistré par le pays dans les années 60 et 70. En matière d'accès à l'électricité, l'Etat n'a pas suffisamment garanti l'accès des populations à une électricité de qualité, surtout pour les populations qui vivent dans les quartiers précaires des grandes villes. Mr B Moussa nous informait en disant « ça fait plus de trois ans qu'on vit avec cette baisse de tension ici dans ce quartier. Cette situation est aussi révélée dans la recherche

produite, en ce qui concerne les pays du tiers monde la proportion de la population ayant accès à une électricité de qualité à 64,8 pour cent. Une frange importante de la population reste encore trop exposée. Depuis les années 1980, le poids de la dette et la crise économique, auxquels il faut ajouter les effets des événements sociopolitiques et militaires, ont causé, en Côte d'Ivoire, une fracture sociale et accentué l'écart entre les différentes couches socio-économiques. C'est pourquoi cette autre dame soulignait « On cherche l'électricité de qualité partout| mais on ne gagne rien, on est fatigué. Ayez pitié de nous, pardonnez ».

Tous les efforts faits dans le domaine de lutte contre l'indigence, dans les années 1960, 1970 et 1980 (gratuité des soins médicaux, les embauches massives à la fonction publique, baisse des prix des denrées alimentaires, création des cantines scolaires et d'internats pour les élèves issus des familles pauvres, attribution des bourses d'études, etc.), ont été anéantis par les effets des mesures d'ajustement structurel et les crises sociopolitiques qu'a connues le pays. Justement à la question de savoir si ces infrastructures fonctionnent, la réponse est qu'elles existent, seulement l'Etat a décidé d'une autre politique. Elles ne fournissent presque d'électricité de qualité aux abonnés de quartiers riches, résidentiels et huppés, ensuite exporte le courant ou le vend aux pays limitrophes, les habitants de quartiers précaires sont relégués au plan inférieur dans la distribution. C'est pourquoi, les quartiers précaires ne peuvent que recevoir le courant de mauvaise qualité. Un enquêté disait ceci : « On ne sait pas pourquoi c'est nous qui recevons le courant de mauvaise qualité, peu importe la période de l'année, il y a des coupures intempestives de l'électricité qui durent des jours. » En saison sèche, la situation est pire, car les gens dorment à la belle étoile par manque de courant. Une situation qui fait planer un grand risque de maladies et de dangers sur les populations vulnérables surtout les femmes dans ces quartiers précaires. En situation de grande précarité, les femmes sont encore plus précaires que les hommes et plus marginalisées, puisque généralement la femme tient le rôle de soignant dans la famille et non celui de soignée. La tâche s'annonce à la fois ardue et pénible. Il faut qu'une mission de diagnostic soit menée dans les quartiers car les problèmes sont connus : insuffisance ou absence de fourniture, perturbations ou manque répété de l'alimentation d'électricité qui ne permettent pas d'assurer une desserte dans les conditions optimales. Les propos d'une dame qui a refusé de décliner son identité sont révélateurs « Comme on vit dans un quartier précaire, on ne nous considère pas. Les autorités s'en fichent si on vit bien ou pas. Mais quand c'est en période électorale, ils viennent distribuer des tricots et nous font des promesses qu'ils ne tiennent pas. » Ces propos résument bien cette situation que les populations continuent de subir à leur dépend. Quant à B Daouda il s'interroge sur l'avenir de leur quartier en disant que « les gens ont déjà rasé Boribana d'Attécoubé à cause de la construction du pont et disent qu'on va raser notre quartier dans quelques mois. Où allons-nous partir avec nos familles ? Dieu aide nous pour ne pas que cela arrive, pourtant, ils avaient promis les réhabilités ». Et un autre d'aggraver : « C'est toujours le quartier des pauvres qu'on détruit, et non celui des riches, le pauvre a toujours dort, on le sait. » Mais est-ce pour cela qu'il faut désespérer et ne pas croire en l'avenir ?

IV- DISCUSSION DES RESULTATS

Les décennies de crise que la Côte d'Ivoire a traversées ont eu un impact significatif sur les acquis et niveau de performance qui faisaient l'admiration de ce pays. Malgré tout, la Côte d'Ivoire a montré sa capacité à plier sans rompre, à traverser les moments les plus difficiles et à continuer. Au regard des résultats de cette recherche nous retenons que les conditions de vie des populations résidant dans les quartiers précaires déterminent le choix des mécanismes d'accès à l'électricité. Tohouli (2010) l'a relevé. Les engagements nationaux et internationaux pris en faveur des pauvres dans les instances n'ont jamais été tenus en totalité. Roche (2020) le souligne également. Le séjour sur terrain de l'étude confirme ainsi les résultats de la recherche. Or l'électricité est indispensable à la vie, son existence rend notre vie confortable et humanisée, et la vie elle-même est intimement liée à l'électricité pour être bien vue et briller Charrier (2021). Pourtant le problème de l'accès à l'électricité demeure cruciale et est au cœur de la plupart des problèmes de santé publique que connaissent les pays en développement. L'étude affirme que la fourniture de l'électricité en Côte d'Ivoire est problématique.

Aussi dans cet article, il a été également démontré que l'insuffisance de canalisation qui rend difficile l'accès à l'électricité, a des impacts sur la sécurité des personnes et des biens. Cela confirme les résultats obtenus sur le terrain où la plupart des discours des enquêtés l'ont relevé. Nous remarquons aussi que les résultats de cette étude confirment l'orientation des écrits antérieurs sur la question. Si la Côte d'Ivoire veut efficacement lutter contre la pauvreté et la misère qui excluent un pan entier de sa population et veut redonner du sourire aux populations, elle doit mettre en place de véritables politiques publiques : c'est dire de pouvoir exproprier les habitants, les déguerpier et libérer les pylônes, il faut des travaux d'assainissement, le nettoyage de toute activité humaine, industrielle autour des stations hydroélectriques, mettre un terme à l'urbanisation anarchique qui a lieu dans le District. Il s'agit aussi de mettre en place un cadre institutionnel, juridique et réglementaire du secteur, des ressources en énergie et approvisionnement en courant électrique des populations, du financement et investissement dans le secteur du courant électrique. Ainsi de par la loi qui est un des maillons du dispositif institutionnel définira les différents acteurs, décrira leur rôle et leurs liens contractuels et donnera les orientations stratégiques telles que schématisées. Ce fait a été montré dans une étude effectuée par Mancheron et Reberrioux (2004).

BIBLIOGRAPHIE

- CHARRIER, B.** (2021). L'accès à l'eau n'est pas un privilège. c'est un droit, Revue pour, n°85. PP 49-53.
- COUTELLIER, A., BASSO. C** (2004), De l'eau à tout prix. Revue les données de l'environnement (Orléans), n°90. PP 1 -4.
- FOURGERES, D.** (2004), De l'eau partout pour tous. La naissance du service d'eau universel à Montréal au milieu du XIXe siècle, Revue Flux Nois), -le-Grand.n°

- GAULLE-Anthoniz, G. et BESSON, L.** (1998). L'engagement : droit au logement ou droit à la vie ? Paris : Seuil.
- HUGON, P.** (2020), L'eau est -elle un bien privé ou public ?, R.E.R. Sciences de Société (Toulouse), îo 64, PP 1 9-34.
- HERISCHEN, D., RUWAIDA, M. S., BLACKBURN, R.** (2002). Répondre au défi urbain. Population Reports. Série M, no16, infos Project. Maryland, USA.
- KOUAM, K, G, R.** (2004). Contribution à l'étude de la vulnérabilité des nappes superficielles en zone urbaine tropicale : cas du bassin versant de MingoaYaoundé. Mémoire de DEA. sci de la terre. Université-Yaoundé.
- KOMBASSE, A.** (2007). L'accès à l'eau potable et les risques diarrhéiques dans les zones irrégulières de Ouagadougou. Mémoire de Maitrise, Université de Ouagadougou
- LA CIE,** (2021). La problématique de l'électricité en Côte d'Ivoire, La CIE, N°79 de l'o
- LAURENT, A.** (1987). L'individu et ses ennemis. Paris : Pluriel.
- LIA, J.S.** (2019). Déficit en eau potable, Notre Voie. No3368, des 29 et 30/08, l4
- M'BRA, K.** (2019). Trafic illicite d'électricité sur les compteurs. Soir Info, N°3413, du 13/01,15
- MOTCHO, K, H.** (1991). Cadre de vie et système de santé à Niamey. Thèse de Doctorat, Université Michel de Montaigne de Bordeaux.
- MINISTERE du PLAN et du DEVELOPPEMENT** 2008, Stratégie de Réduction de la Pauvreté (DSRP). Abidjan, M P D.
- MANCERON, G. et REBERRIOUX, M.** (2004). Droits de l'homme, Combats du siècle. Paris : Seuil / BDIE.
- PNUD** (2022). Conférence Internationale sur la population et le développement. New York : Edition CIPD
- RAPORT-BILAN** (2005). Ministère de l'Economie et des Finances. (2005) Rapport-bilan, n° 213. Abidjan : M E F.
- ROCHE, P. A.** (2020). Accès à l'eau pour tous ; une utopie ? Revue Sciences humaines, hors-série, N°49.
- ROLAND, V.** (2002). Eau, environnement et santé. Paris, Tec et Doc, PP43-70
- ROSENFELD, J. M.** (1989). Emerger de la grande pauvreté. Paris : Quart Monde.
- WRESINSK, J.** (1998). Les plus pauvres, révélateurs de l'indivisibilité des droits de l'homme. Paris : Quart Monde.
- TOHOULI, G. D.** (2010). La fraude sur l'eau distribuée par la SODECI à Abidjan. Thèse de doctorat (non publiée). UFR Criminologie" Université de Cocody, Abidjan
- TAMO, T, T., NTAMACKD.** (2002). Impact de l'assainissement autonome sur les ressources en eau dans les quartiers spontanés des grandes villes du Cameroun. Labo Aménagement urbain, ENSP. Yaoundé.
- YAMIN, E** (2019). Santé Publique et droits de l'Homme" Paris : Nouveaux Horizons
- YOUNSA, H, H.** (2011). L'accès à l'eau potable et assainissement dans les quartiers précaires de Niamey ; cas de Pays-Bas. Mémoire de Maitrise, Université Abdou Moumouni de Niamey